

Évaluation périodique du programme de baccalauréat en intervention sportive

Faculté des sciences de l'éducation

Conseil universitaire du 24 septembre 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en intervention sportive (B. Sc.) a été créé en 2002 et est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation (CU-2002-80). L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'éducation physique.

Le baccalauréat en intervention sportive vise à développer les compétences pour intervenir auprès des sportives et sportifs de différents niveaux et de tous les âges. Il vise également l'apprentissage de la gestion des organisations et des événements sportifs de tout ordre. Par sa fonction spécialisée dans le domaine du sport, ce baccalauréat est unique au Canada.

Le baccalauréat en intervention sportive compte 93 crédits. À la session d'automne 2023, le programme comptait 156 personnes. Il fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique, la dernière remontant à 2014 (CU-2014-115).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2023, quatre consultations auprès des personnes concernées par le programme. La direction du programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en novembre 2023. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université d'Ottawa. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en décembre 2023 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans le programme et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en intervention sportive est très pertinent et de qualité. Parmi les principales forces du programme, le CIEP note la passion et l'engagement des membres du corps professoral et du personnel enseignant. La pertinence sociale du programme qui se distingue par une intervention sportive axée sur le respect de la personne dans un environnement compétitif est également à souligner. De plus, les approches pédagogiques mettent l'accent sur la dimension pratique et l'approche par problème.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Parmi les principales recommandations, il conviendra de revoir les stratégies de promotion et de reconnaissance du programme en misant sur ses forces et distinctions et en mettant à profit les personnes diplômées. Il conviendra également de poursuivre les efforts de concertation de l'équipe enseignante pour favoriser la persévérance et la diplomation des étudiantes et étudiants et pour

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf

s'assurer que le contenu des cours est bien en adéquation avec les objectifs du programme pour le volet administration du sport, et qu'il n'est pas redondant.

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la crédibilité des membres du corps professoral ;
- La passion et l'engagement des membres du corps professoral et du personnel enseignant ;
- La pertinence sociale du programme qui se distingue par une intervention sportive axée sur le respect de la personne dans un environnement compétitif ;
- L'environnement de recherche ;
- Les approches pédagogiques qui mettent l'accent sur la dimension pratique et l'approche par problème ;
- La cohérence du programme et le souci d'amélioration continue dans un esprit de collaboration ;
- Le climat d'étude exceptionnel, stimulant et sécurisant ;
- Les infrastructures sportives du PEPS.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on revoie les stratégies de promotion et de reconnaissance du programme en misant sur ses forces et distinctions et sur la relation avec les personnes diplômées.
- R2** Que l'on diversifie l'offre de cours à option, en considérant des cours offerts par d'autres départements et facultés.
- R3** Que l'on poursuive le travail de concertation de l'équipe enseignante pour réduire la redondance de contenu entre les cours.
- R4** Que l'on s'assure de l'adéquation entre les objectifs du programme et le contenu des cours pour le volet administration du sport.
- R6** Que l'on poursuive les efforts pour favoriser la réussite et la diplomation des étudiantes et étudiants, incluant la stabilisation du cheminement et l'information sur les perspectives d'avenir.
- R7** Que l'on s'assure que le corps professoral et le personnel enseignant sont en nombre suffisant et que leur représentation est équilibrée, pour veiller au sain développement du programme.
- R9** Que l'on veille à ce que la modernisation des salles de cours du PEPS réponde aux besoins du programme.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R5** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux liés au développement durable.
- R8** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme et que l'on s'assure d'une représentativité suffisante des étudiantes et étudiants du baccalauréat en intervention sportive au comité de programme.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on se concerte afin d'ajouter une orientation générale à la description officielle du programme.
- S2** Que l'on évalue la possibilité de diminuer le nombre de crédits du baccalauréat à 90.
- S3** Que l'on poursuive les efforts pour améliorer le soutien lors des stages.
- S4** Que l'on poursuive les efforts visant à initier les étudiantes et étudiants à la méthodologie de la recherche tout au long du baccalauréat.

Évaluation périodique du programme de baccalauréat en intervention sportive

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE de la Faculté des sciences de l'éducation

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

5 septembre 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Les sections suivantes de ce document contiennent une courte présentation de la discipline, du programme et des perspectives de développement ainsi que les actions proposées en réponse aux recommandations et aux suggestions du CIEP. Un échéancier suit ce plan d'action ainsi que des remerciements.

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement.

Créé en 2002, le programme de baccalauréat en intervention sportive est rattaché au Département d'éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation et a pour but de répondre à une mission sociale essentielle visant à améliorer le développement holistique des jeunes sportifs. La littérature scientifique démontre clairement l'impact du type d'encadrement des différents intervenants du monde du sport sur la pratique sportive et sur la santé des jeunes et, éventuellement, sur celle des adultes.

Ainsi, l'objectif de ce programme est de former des éducatrices et des éducateurs sportifs compétents et aptes à d'intervenir dans le domaine de l'entraînement ou du coaching au sein d'organisations sportives locales, régionales, provinciales ou nationales. Cette formation permet d'acquérir les principes et les méthodes à la base d'une intervention efficace auprès des sportifs de différents niveaux en plus de permettre de développer la maîtrise d'outils et de technologies nouvelles. Conçues pour répondre aux besoins de l'intervenant en sport, les activités de formation de ce programme touchent, d'une part, les sciences biologiques et humaines, qui permettent de mieux comprendre le comportement de l'être humain en situation d'intervention sportive et, d'autre part, les fonctions professionnelles de l'intervenante et de l'intervenant.

Ce baccalauréat unique au Canada vise à pourvoir des postes d'entraîneuses et d'entraîneurs sportifs qui remplissent des fonctions variées telles que l'entraînement communautaire ou récréatif, l'enseignement sportif, le développement et l'entraînement des athlètes, la formation et la supervision d'entraîneuses et entraîneurs, la conception et la coordination de programmes de pratique sportive, la coordination de ligues sportives et la gestion de clubs sportifs et d'organisations sportives.

D'après le site du gouvernement du Canada, les perspectives d'emploi pour les personnes directrices de programmes et de services de sports et de loisirs, les animatrices et animateurs et responsables de programmes de sports, loisirs et condition physique, les entraîneuses et entraîneurs et les autres professionnelles et professionnels en thérapie et en évaluation sont généralement acceptables, voire bonnes.

Les postes offerts et les conditions de travail dans ce domaine demeurent peu attractifs dans beaucoup de milieux malgré la pénurie d'entraîneuses et d'entraîneurs. En effet, la certification du diplôme de baccalauréat n'étant pas nécessaire pour travailler dans la majorité des domaines sportifs compromet parfois la poursuite des études dans ce domaine. La tendance pourrait toutefois s'inverser d'ici quelques années avec la possibilité que le ministère de l'Éducation au

provincial exige une formation universitaire de premier cycle pour œuvrer dans l'ensemble des programmes Sports-études de la province. Des discussions similaires sont en cours avec le ministère des Sports et de l'Activité physique au fédéral. Malgré tout, les possibilités d'emploi avec le baccalauréat en intervention sportive sont nombreuses et variées.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on revoie les stratégies de promotion et de reconnaissance du programme en misant sur ses forces et distinctions et sur la relation avec les personnes diplômées.

A- 1.1. Faire rayonner la discipline, la formation et ses retombées auprès des milieux professionnels et scolaires

La direction de programme et l'équipe enseignante mettront en valeur les retombées de la formation en invitant les finissantes et finissants à participer à des activités pour présenter leurs travaux aux différents intervenants du milieu sportif (journée de la recherche, journée « professionnelle », etc.).

Résultats escomptés : culture académique et professionnelle de l'intervention sportive mieux connue; hausse des demandes d'admission.

A- 1.2. Promouvoir le programme grâce à des moyens de communication prometteurs

La direction de programme et l'équipe des communications de la Faculté travaillent une nouvelle page web pour le programme de baccalauréat en intervention sportive. Des efforts de promotion sur les réseaux sociaux sont planifiés pour les deux prochaines années. Des capsules de promotion pourraient aussi être réalisées pour promouvoir le programme, la reconnaissance des acquis possible ainsi que les débouchés sur le marché de l'emploi en mettant à contribution les personnes diplômées et la formation qui leur a été offerte.

Résultats escomptés : hausse des demandes d'admission; population étudiante plus diversifiée.

A- 1.3. Informer nos partenaires des forces et distinctions du programme

La direction de programme et l'équipe de la gestion des études feront la promotion du programme et de son profil de sortie auprès des personnes conseillères en orientation du collégial ainsi que des organisations sportives pour assurer la bonne compréhension des objectifs et des débouchés du programme.

Résultats escomptés : meilleure compréhension du programme par les partenaires externes et les personnes candidates; hausse des inscriptions.

R2 - Que l'on diversifie l'offre de cours à option, en considérant des cours offerts par d'autres départements et facultés.

A- 2.1. Élargir l'offre de cours à option

La direction de programme identifiera des cours qui pourraient s'intégrer à l'offre de cours à option du programme pour bonifier les choix des personnes étudiantes qui ont un lien, de près ou de loin, à l'intervention sportive. Cet exercice sera aussi réalisé pour s'assurer de développer les compétences générales des programmes de grade de premier cycle qui ont été actualisées au Règlement des études et respecter les nouvelles règles de composition de ces programmes.

Résultats escomptés : cours à option plus diversifiés pour permettre aux personnes étudiantes d'élargir leurs connaissances et leurs compétences à d'autres domaines; cheminements plus flexibles.

A- 2.2. Actualiser la liste des cours à option

La direction de programme et départementale et l'équipe de la gestion des études réviseront la liste des cours à option pour distinguer les cours offerts régulièrement et retirer ceux qui ne sont plus offerts afin que les cours de chaque règle représentent bien les choix offerts aux personnes étudiantes.

Résultats escomptés : choix de cours et cheminement plus clairs pour les personnes étudiantes.

R3 - Que l'on poursuive le travail de concertation de l'équipe enseignante pour réduire la redondance de contenu entre les cours.

A- 3.1. Réviser les plans-cadres de cours afin d'éviter les redondances entre les cours

L'équipe enseignante demeure attentive à la redondance des contenus dans les cours. Le travail se poursuit sous la supervision de la direction du programme et du comité de programme. Une révision annuelle des plans de cours permet de mettre en lumière les contenus qui se chevauchent ou qui se répètent. Il demeure une nécessité de conserver certaines redondances entre des contenus qui s'avèrent essentiels au programme. La direction de programme demeure vigilante à cet effet. Un travail de sensibilisation auprès des personnes étudiantes, notamment lors des rencontres de début d'année, pourrait être amorcé afin de bien expliquer les raisons pour lesquelles certains contenus reviennent d'un cours à un autre.

Résultats escomptés : moins de redondance entre les contenus et les méthodes d'évaluation des cours.

A- 3.2. Tenir régulièrement des rencontres de concertation entre les membres de l'équipe enseignante

La direction de programme invitera tout le corps professoral et personnel enseignant à participer à des rencontres pédagogiques deux à trois fois par année. Ces rencontres permettront d'analyser le contenu ainsi que les activités d'enseignement et d'évaluation des cours au regard des autres cours.

Résultats escomptés : favoriser l'approche-programme et la saine redondance entre les cours; meilleure concertation entre les membres de l'équipe enseignante.

R4 - Que l'on s'assure de l'adéquation entre les objectifs du programme et le contenu des cours pour le volet administration du sport.

A- 4.1. Réviser et actualiser les objectifs du programme et le profil de sortie afin qu'ils correspondent à la réalité de formation

L'orientation, les objectifs du programme et le profil de sortie seront révisés de sorte qu'ils annoncent concrètement et spécifiquement le contenu du programme qui vise en premier lieu à former des « éducatrices et des éducateurs sportifs ». Le volet « administration du sport » est au second plan, ce qui n'est pas présenté assez clairement dans la présentation actuelle du programme. Il y aura lieu de s'assurer que les personnes candidates et étudiantes le comprennent mieux. Cette révision tiendra compte de l'actualisation des objectifs généraux des programmes de grade de premier cycle.

Résultats escomptés : meilleure compréhension et valorisation de l'orientation du programme.

A- 4.2. Évaluer la possibilité de créer un microprogramme pour couvrir le volet administration d'un club sportif

La direction de département et la direction de programme sont en discussion pour proposer la création d'un microprogramme de premier cycle qui répondrait à un besoin soulevé par les personnes étudiantes de se former davantage en gestion du sport.

R5 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux liés au développement durable.

A- 5.1. Intégrer, bonifier ou mieux identifier les perspectives interculturelles et internationales dans les cours obligatoires

La direction de programme sensibilisera les membres de l'équipe enseignante des cours obligatoires du programme, dont principalement les cours (EPS-1309) d'Efficacité de l'intervention en contexte sportif, (EPS-2307) Organisation d'évènements sportifs et (EPS-3202) Synthèse de fin d'études en intervention sportive, à l'importance d'aborder les questions interculturelles et internationales ainsi que les enjeux liés au développement durable et les invitera à intégrer explicitement ces enjeux dans leur plan de cours. Cet exercice sera réalisé en tenant compte de l'actualisation des objectifs généraux des programmes de grade de premier cycle, en vigueur au 1^{er} septembre 2024.

Résultats escomptés : respecter le Règlement des études; former des éducatrices et des éducateurs sportifs responsables et capables et répondre aux défis en matière de santé durable.

A- 5.2. Identifier des cours à ajouter dans l'offre de cours à option qui touchent aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales

La direction de programme et l'équipe de la gestion des études identifieront des cours traitant d'enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales qui pourraient être ajoutés aux choix de cours à option du programme.

Résultats escomptés : choix de cours à option diversifiés.

R6 - Que l'on poursuive les efforts pour favoriser la réussite et la diplomation des étudiantes et étudiants, incluant la stabilisation du cheminement et l'information sur les perspectives.

A- 6.1. Soutenir davantage la réussite des personnes étudiantes, notamment celles présentant un plus haut taux d'échec ou d'abandon

La direction de programme, l'équipe de la gestion des études et l'équipe enseignante veilleront à mieux accompagner les personnes étudiantes en difficulté en mettant en place des mesures de tutorat pour les cours moins réussis et en effectuant un suivi plus rigoureux du taux de réussite et d'échec dans les cours pour tenter d'identifier des éléments perturbateurs.

Résultats escomptés : augmentation du taux de réussite dans les cours obligatoires; identification de prédicteurs d'abandons (évaluations, travaux, etc.).

A- 6.2. Stabiliser le cheminement

La direction de programme s'engage à faire en sorte que les modifications au cheminement soient mineures au cours des prochaines années de sorte que le cheminement demeure stable et favorise la persévérance.

Résultats escomptés : stabilisation du cheminement pour une personne étudiante régulière à temps complet; augmentation des taux de persévérance et de diplomation.

A- 6.3. Bonifier les sections des sites web de la Faculté et de l'Université ainsi que les communications sur les réseaux sociaux portant sur les perspectives d'emploi

La direction de programme ainsi que l'équipe de la gestion des études encourageront les initiatives mettant en valeur les personnes diplômées et mettront de l'avant, grâce à différents moyens et avec l'aide des différentes équipes concernées, les divers postes pouvant être occupés par les personnes finissantes ainsi que l'apport de la formation dans leur développement de carrière.

Résultats escomptés : mieux informer les personnes candidates et étudiantes des débouchés et des perspectives d'emploi propres au programme en intervention sportive et favoriser leur persévérance.

R7 - Que l'on s'assure que le corps professoral et le personnel enseignant sont en nombre suffisant et que leur représentation est équilibrée, pour veiller au sain développement du programme.

A- 7.1. Maintenir une collaboration dynamique entre la direction de programme et la direction départementale afin d'assurer l'offre et la qualité du programme en intervention sportive

La Faculté affecte les ressources nécessaires à ses programmes en tenant compte des besoins et des opportunités de développement de chaque département. Le plan de déploiement du Département d'éducation physique identifie clairement des besoins dans certains domaines. Un poste de professeur a d'ailleurs été attribué récemment au Département et devrait être pourvu à la session d'hiver 2025.

Résultats escomptés : maintenir une saine adéquation entre le nombre de membres du corps

professoral et du personnel enseignant pour assurer la qualité du programme et la fine pointe des connaissances et des pratiques dans ce domaine.

R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme et que l'on s'assure d'une représentativité suffisante des étudiantes et étudiants du baccalauréat en intervention sportive au comité de programme.

A- 8.1. S'assurer de réserver une place à une représentante étudiante ou un représentant étudiant du programme d'intervention sportive au comité de programmes

Le comité de programmes est conjoint en intervention sportive et en éducation physique. À ce comité, trois personnes étudiantes de premier cycle doivent siéger, dont au moins un membre du comité de programme doit être inscrit au baccalauréat en intervention sportive. Ainsi, les personnes représentantes de l'association étudiante s'avèrent parfois être deux personnes étudiantes en intervention sportive et une en éducation physique ou inversement. Il n'est pas envisagé, pour l'instant, de créer des comités distincts. Le nombre de membres du corps professoral et enseignant sera également ajusté pour assurer une représentation paritaire avec les personnes étudiantes.

Résultats escomptés : respecter le Règlement des études en ce qui a trait à la composition du comité de programmes.

R9 - Que l'on veuille à ce que la modernisation des salles de cours du PEPS réponde aux besoins du programme.

A- 9.1. Effectuer une consultation auprès du corps professoral et du personnel enseignant en collaboration avec la direction d'unité et de programme quant aux besoins en locaux pour le programme et intégrer ces besoins dans la planification des rénovations des espaces facultaires, en collaboration avec les instances concernées

Les personnes concernées et intéressées par la question feront valoir au moment opportun les changements souhaités, notamment en ce qui concerne les locaux d'enseignement, les aires d'études et les aires communes. L'équipe de direction de la FSÉ fera aussi des représentations à ce sujet dans les instances prévues.

Résultats escomptés : disposer d'infrastructures adaptées à la formation, à la recherche et aux diverses activités du Département et du programme.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on se concerte afin d'ajouter une orientation générale à la description officielle du programme.

AS-1.1. Réviser et actualiser la description officielle du programme, en ajoutant une orientation générale, conformément aux objectifs du programme

Voir A- 4.1.

S2 - Que l'on évalue la possibilité de diminuer le nombre de crédits du baccalauréat à 90.

AS-2.1. Amorcer une réflexion quant à la possibilité d'intégrer le contenu et les activités pédagogiques d'un cours dans d'autres cours du programme afin de réduire le nombre de crédits du programme

La direction de programme et le comité de programme analyseront les contenus de cours actuels afin de déterminer s'il est possible d'intégrer le contenu d'un cours dans d'autres cours du programme sans nuire à la formation des personnes étudiantes.

Résultats escomptés : favoriser la diplomation et la rétention des personnes étudiantes.

S3 - Que l'on poursuive les efforts pour améliorer le soutien lors des stages.

AS-3.1. S'assurer que les mentors des stages sont bien informés des attentes et qu'ils y répondent

Les perceptions sur les stages sont globalement positives et le soutien offert en stage est généralement satisfaisant. Certaines personnes étudiantes ont manifesté un mécontentement quant à l'impossibilité d'effectuer un stage en administration du sport. La redéfinition des objectifs de formation et une meilleure communication du profil de sortie permettront sans doute de diminuer ce sentiment d'insatisfaction chez certaines personnes étudiantes qui placent le volet « administratif » du programme au même niveau que le volet « coach/éducateur ».

Quant à l'encadrement pendant les stages, la direction de programme reverra les directives d'encadrement et s'assurera qu'elles sont bien comprises de toutes et tous afin que les personnes étudiantes puissent toutes bénéficier d'un encadrement de qualité, équitable et bénéfique. La direction de programme assurera un suivi des choix des milieux de stage afin qu'ils soient plus appropriés et s'assurera que les mentors répondent aux attentes du stage. Une rencontre d'information avec les mentors en début de session sera organisée.

Résultats escomptés : mieux encadrer les personnes étudiantes avant et pendant les stages en milieu professionnel grâce au soutien des mentors.

S4 - Que l'on poursuive les efforts visant à initier les étudiantes et étudiants à la méthodologie de la recherche tout au long du baccalauréat.

AS-4.1. Inciter les membres de l'équipe enseignante à développer une approche de formation en recherche documentaire et en méthodologie de la recherche dans le cadre de leurs cours

Comme il n'est pas prévu à court terme d'ajouter un cours portant spécifiquement sur la méthodologie de la recherche dans les cours obligatoires en intervention sportive, il serait pertinent de renforcer la pratique méthodologie au sein même des cours obligatoires déjà présents au programme. Plusieurs de ces notions sont d'ailleurs déjà vues dans plusieurs cours obligatoires du programme. La direction de programme sensibilisera donc les membres de l'équipe enseignante à cet effet. Une réflexion quant à la possibilité d'ajouter un cours à option portant exclusivement sur la méthodologie de la recherche sera amorcée.

Résultats escomptés : offrir une formation en méthodologie de la recherche et en recherche documentaire adéquate à toutes les personnes étudiantes.

5. Remerciements

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation remercie les deux experts externes : M. Alexandre Dumas, professeur à l'Université d'Ottawa, et M. François Trudeau, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour leurs judicieux conseils et leur posture éclairante à l'égard de notre programme en intervention sportive, ainsi que tous les membres du CIEP pour l'analyse de l'ensemble de ce dossier d'évaluation et pour la préparation du Rapport synthèse d'évaluation.

La doyenne de la Faculté aimerait par la présente occasion souligner le dévouement et la rigueur du travail de M. Luc Nadeau, directeur du programme de baccalauréat en intervention sportive.

Des remerciements sont aussi adressés à Mme Christine Hamel, vice-doyenne aux études, M. Jocelyn Gagnon, directeur du Département d'éducation physique, Mme Catherine Baron, agente de recherche et de planification, Mmes Claudia Landry et Johanne Lamontagne, conseillère et agente à la gestion des études, tous les membres de l'équipe enseignante, tous les membres du comité de programme, ainsi que toutes les autres personnes impliquées de près ou de loin dans ce processus d'évaluation.

Enfin, la doyenne tient à souligner le soutien indéfectible des équipes du Bureau de la qualité des programmes, notamment Mme Ariane Keck, agente de recherche et de planification, et du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes pour leur aide à chacune des étapes du processus d'évaluation.

**Anabelle Viau-Guay, doyenne
Faculté des sciences de l'éducation**

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on revoie les stratégies de promotion et de reconnaissance du programme en misant sur ses forces et distinctions et sur la relation avec les personnes diplômées.						
A-1.1.	Faire rayonner la discipline, la formation et ses retombées auprès des milieux professionnels et scolaires	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Promouvoir le programme grâce à des moyens de communication prometteurs	A2024 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.3.	Informers nos partenaires des forces et distinctions du programme	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on diversifie l'offre de cours à option, en considérant des cours offerts par d'autres départements et facultés.						
A-2.1.	Élargir l'offre de cours à option	A2025	Direction de programme Direction départementale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Actualiser la liste des cours à option	H2026	Direction de programme Direction départementale			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on poursuive le travail de concertation de l'équipe enseignante pour réduire la redondance de contenu entre les cours.						
A-3.1.	Réviser les plans-cadres de cours afin d'éviter les redondances entre les cours	A2025	Direction de programme Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Tenir régulièrement des rencontres de concertation entre les membres de l'équipe enseignante	En continu	Direction de programme Équipe enseignante			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R4 -Que l'on s'assure de l'adéquation entre les objectifs du programme et le contenu des cours pour le volet administration du sport.						
A-4.1.	Réviser et actualiser les objectifs du programme et le profil de sortie afin qu'ils correspondent à la réalité de formation	H2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Évaluer la possibilité de créer un microprogramme pour couvrir le volet administration d'un club sportif	H2026	Direction départementale Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 -Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux liés au développement durable.						
A-5.1.	Intégrer, bonifier ou mieux identifier les perspectives interculturelles et internationales dans les cours obligatoires	En continu	Direction de programme Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Identifier des cours à ajouter dans l'offre de cours à option qui touchent aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales	H2026	Direction de programme Direction départementale			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 -Que l'on poursuive les efforts pour favoriser la réussite et la diplomation des étudiantes et étudiants, incluant la stabilisation du cheminement et l'information sur les perspectives d'avenir.						
A-6.1.	Soutenir davantage la réussite des personnes étudiantes, notamment celles présentant un plus haut taux d'échec ou d'abandon	En continu	Direction de programme Gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Stabiliser le cheminement	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.3.	Bonifier les sections des sites web de la Faculté et de l'Université ainsi que les communications sur les réseaux sociaux portant sur les perspectives d'emploi	H2025 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R7 - Que l'on s'assure que le corps professoral et le personnel enseignant sont en nombre suffisant et que leur représentation est équilibrée, pour veiller au sain développement du programme.						
A-7.1.	Maintenir une collaboration dynamique entre la direction de programme et la direction départementale afin d'assurer l'offre et la qualité du programme en intervention sportive	En continu	Direction départementale Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme et que l'on s'assure d'une représentativité suffisante des étudiantes et étudiants du baccalauréat en intervention sportive au comité de programme.						
A-8.1.	S'assurer de réserver une place à une représentante étudiante ou un représentant étudiant du programme d'intervention sportive au comité de programmes	A2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 - Que l'on veille à ce que la modernisation des salles de cours du PEPS réponde aux besoins du programme.						
A-9.1.	Effectuer une consultation auprès du corps professoral et du personnel enseignant en collaboration avec la direction d'unité et de programme quant aux besoins en locaux pour le programme et intégrer ces besoins dans la planification des rénovations des espaces facultaires, en collaboration avec les instances concernées	En continu	Équipe professorale Direction de programme Direction départementale			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on se concerte afin d'ajouter une orientation générale à la description officielle du programme.						
AS-1.1.	Réviser et actualiser la description officielle du programme, en ajoutant une orientation générale, conformément aux objectifs du programme	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on évalue la possibilité de diminuer le nombre de crédits du baccalauréat à 90.						
AS-2.1.	Amorcer une réflexion quant à la possibilité d'intégrer le contenu et les activités pédagogiques d'un cours dans d'autres cours du programme afin de réduire le nombre de crédits du programme	H2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on poursuive les efforts pour améliorer le soutien lors des stages.						
AS-3.1.	S'assurer que les mentors des stages sont bien informés des attentes et qu'ils y répondent	H2025 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S4 - Que l'on poursuive les efforts visant à initier les étudiantes et étudiants à la méthodologie de la recherche tout au long du baccalauréat.						
AS-4.1.	Inciter les membres de l'équipe enseignante à développer une approche de formation en recherche documentaire et en méthodologie de la recherche dans le cadre de leurs cours	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD